

SELECTIONS et QUOTAS
pour les
CHAMPIONNATS REGIONAUX
NOUVELLE-AQUITAINE
2019

Schéma général d'organisation

Les règles de sélection sont spécifiées dans les règlements des compétitions d'escalade. Ce document y apporte des précisions en prenant en compte les spécificités de notre territoire. La Ligue est garante de l'équité sportive et de la qualité des compétitions qu'elle organise, tant sur le plan sportif, que sur le plan de l'organisation et c'est en ce sens, qu'elle définit les règles de sélection pour la participation à ces événements fédéraux. Ces règles seront redéfinies chaque année, en fonction de l'évolution du contexte local. Ainsi, vous trouverez dans ce document les quotas applicables au passage des championnats départementaux aux championnats régionaux, pour la saison 2018/2019.

I. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE BLOC 2019

Accession

L'accession au championnat régional de bloc, jeune et senior, n'est soumise à aucune sélection à partir des championnats départementaux de bloc.

Cependant la Ligue offre 50 places pour les femmes et les hommes dans chaque catégorie, et se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre maximal est atteint, afin de garantir la qualité de la compétition. Au-delà de ce seuil, la Ligue effectuera une sélection en fonction du classement national 2018 et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

II. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE VITESSE 2019

Accession

L'accession au championnat régional de vitesse, jeune et senior, n'est soumise à aucune sélection à partir des championnats départementaux de vitesse.

Cependant la Ligue offre 50 places pour les femmes et les hommes dans chaque catégorie, et se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre maximal est atteint, afin de garantir la qualité de la compétition. Au-delà de ce seuil, la Ligue effectuera une sélection en fonction du classement national 2018 et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

III. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE DIFFICULTÉ 2019

Accession

L'accession au championnat régional de difficulté, jeune et senior, est soumise à une sélection à partir des championnats départementaux de difficulté.

Pour accéder au championnat régional de difficulté en tant que compétiteur.rice.s, jeune et/ou senior, il faut à minima :

- Pour les compétiteur.rice.s, pouvoir justifier d'une participation au championnat départemental de difficulté, organisé ou co-organisé par son CT dans la saison en cours.
- Ou pour les officiel.le.s de compétitions, pouvoir justifier d'une participation comme ouvreur officiel ou juge officiel au championnat départemental de difficulté organisé par son CT, ou par un CT relevant du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, dans la saison en cours.

S'il n'a pas été organisé de championnat dans un département, les comités territoriaux n'ayant pas organisé de championnat départemental devront fournir à leur ligue une liste nominative de concurrents dans la limite d'1 compétiteur.rice par catégorie. Cette liste sera établie en fonction du classement national et pour les compétiteurs non classés dans l'ordre d'arrivée des demandes.

QUOTAS DE QUALIFICATION – Départements au championnat régional de difficulté

La Ligue offre 70 places pour les femmes et les hommes seniors et 50 places par catégories d'âge et de sexe. Au-delà de ce seuil, la Ligue se réserve le droit de refuser des inscriptions, afin de préserver la qualité de la manifestation.

Les concurrents qualifiés directement au championnat régional de difficulté le sont à titre nominatif et ne peuvent donc pas être remplacés en cas de désistement.

Les compétiteur.rice.s répondant aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe au championnat régional, à savoir :

- Les compétiteur.rice.s qualifié.e.s qualifié.e.s directement à un championnat de France dans la discipline.
- Les compétiteur.rice.s sélectionné.e.s en équipe de France la saison précédente ou en cours (jeunes ou seniors, sans condition de résultat particulier).
- Les champion.ne.s régionaux en titre y compris s'ils changent de catégorie.

- Les compétiteur.rice.s régionaux classés dans les 30 premiers du classement national de difficulté arrêté au 1^{er} septembre de l'année précédente, y compris s'ils changent de catégorie.
- Les juges ou ouvreurs ayant officiés sur les championnats départementaux et classés dans les 60 premiers compétiteurs régionaux du classement national de difficulté arrêté au 1^{er} septembre de l'année précédente.
- Les 1^{er} du classement régional combiné pour chaque catégorie.

Sont donc qualifiés directement au championnat régional Nouvelle-Aquitaine saison 2018-2019 :

Les compétiteur.rice.s qualifié.e.s qualifié.e.s directement à un championnat de France dans la discipline :

Minime :

POLES Jordi *Le Mur*

Senior :

FERGEAU Céline *A.P.E.M*

Au titre de leur appartenance à l'Équipe de France :

Minime :

POLES Jordi *Le Mur*

Cadet :

FOURTEAU Joshua *Roc Altitude*

Champion.ne.s Régionaux en titre 2018 :

Minime :

JACQUET Alice *Cracq Jeunes Escalade*

JUAN Cléo *Escalibourne*

Cadet :

URTIZVEREA Camille *Le Mur*
PAKRAVAN Valentin *Roc Altitude*

Junior :

GERVAIS Gaiane *Brive Escalade club*
IMBERTIE Théo *Les Trois Mousquetons Boulazacois*

Senior :

FERGEAU Céline *A.P.E.M*
THUILLIEZ Louis *Gravité Plus*

Classement national difficulté 2018 :

Minime :

SINIC Eolia *Gémozac Escalade et Montagne*
JACQUET Alice *Cracq Jeunes Escalade*
GAUTREAU Chloé *Oxygène*
POLES Jordi *Le Mur*

Cadet :

GODECHOT Jeanne *Club Alpin Français Niort*
DE TRUCHIS Paola *Le Mur*
URTIZVEREA Camille *Le Mur*

Junior :

IMBERTIE Théo *Les Trois Mousquetons Boulazacois*

Classement régional combiné 2018 :

Minime :

JACQUET Alice	<i>Cracq Jeunes Escalade</i>
COLLE Joachym	<i>Gémozac Escalade et Montagne</i>

Cadet :

GODECHOT Jeanne	<i>Club Alpin Français Niort</i>
RAMOS Enzo	<i>Vayrestical</i>

Junior :

BARATANGE Théo	<i>Club Alpin Français Niort</i>
-----------------------	----------------------------------

Senior :

FERGEAU Céline	<i>A.P.E.M</i>
FERGEAU Julien	<i>A.P.E.M</i>

IV. CHAMPIONNAT RÉGIONAL POUSSIN/BENJAMIN 2019

Accession

L'accèsion au championnat régional Poussin/Benjamin, n'est soumise à aucune sélection à partir des championnats départementaux Poussin/Benjamin.

Cependant la Ligue offre 50 places pour les filles et les garçons dans chaque catégorie, et se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre maximal est atteint, afin de garantir la qualité de la compétition. Au-delà de ce seuil, la Ligue effectuera une sélection en fonction par ordre d'arrivée des demandes.